

REGLEMENT

Art.1 : **Octobre Rose** (Marche-Course) est une manifestation organisée par le Nancy Athlétisme Métropole au stade Raymond Petit à Tomblaine

Art.2 : L'inscription de 12 euros comprend le dossard, le tee-shirt rose (dans la limite de 8 000 pièces), les animations, l'échauffement collectif, le ravitaillement à l'arrivée et pour chaque inscription le Nancy Athlétisme Métropole s'engage à reverser 5 euros au comité 54 de la Ligue contre le Cancer pour l'acquisition d'équipements médicaux spécifiques au cancer du sein sur notre département

Art.3 : L'événement est ouvert uniquement aux femmes nées en 2005 et avant. Une autorisation parentale sera demandée pour les mineures.

Art.4 : Il n'est pas demandé de certificat médical car l'évènement « Octobre Rose » n'est pas une compétition et il n'y aura pas de classement.

Art.5 : Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police individuelle « Accident ». Il est expressément indiqué que les inscrites participeront sous leur propre responsabilité.

Art.6 : Les participantes s'engagent à respecter le code de la route et les consignes données par l'organisateur et les signaleurs qui veilleront au respect de ces règles pour la sécurité de l'organisation.

Les bicyclettes, les rollers, ou engins motorisés sont formellement interdits sur le parcours. Les chiens même tenus en laisse sont formellement interdits aux participantes. Les participantes avec poussette doivent la priorité aux autres concurrentes.

Art.7 : Les inscriptions sur place seront closes 15 minutes avant le départ.

Art.8 : Tout engagement est ferme et définitif, et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit. En cas d'annulation de l'épreuve sur requête de l'autorité administrative, les frais d'engagements seront remboursés.

Art.9 : L'accès et la participation de la manifestation est autorisé aux personnes à handicap à la condition que ceux-ci puissent effectuer le parcours sans gêne, ni risque particulier pour eux-mêmes ou pour les autres participantes (départ différé).

Art.10 : Chaque participante autorise expressément les organisateurs à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image et sa voix en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'évènement.

Art.11 : Horaires dimanche 6 octobre 2019 au stade Raymond Petit :
Echauffement collectif à 10 h 15 et Départ de la Marche - Course à 10 h 30

Art.12 : Retrait des dossards et des tee shirts au stade Marcel Picot sous la tribune Hazotte (accès rue Jean Moulin) :

Le samedi 5 octobre de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 19 h

Le dimanche 7 octobre de 8 h à 10 h.